

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 MARS 2018

Le vendredi 23 mars 2018, les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans la salle Jacques Prévert, rue Mauroc à Saint Benoît (86), sur convocation du Président.

Les membres présents ont signé la feuille d'émargement. Un dossier papier, reprenant tous les rapports et les statuts, leur a été remis.

Nombre d'adhérents présents : 38 Nombre d'invités présents : 1 Nombre de pouvoirs : 31

Monsieur Gérard BOUFFET, président de l'association, ouvre la séance à 19 H 30 et remercie les membres présents et les invités d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée Générale Ordinaire. Il liste les membres et partenaires excusés et les remercie.

Conformément aux statuts, les votes sur les différents rapports ont lieu à main levée et à la majorité des membres présents.

L'ordre du jour :

- 1) Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2017
- 2) Présentations des Rapports 2017 : moral, d'activités et financier (France et Madagascar) et votes
- 3) Approbation de la création des Antennes régionales Centre, Rhône-Alpes et départementale Gironde
- 4) Lecture du Budget Prévisionnel 2018
- 5) Election du Tiers renouvelable du Conseil d'Administration et des vérificateurs aux comptes
- 6) Approbation de la cotisation annuelle
- 7) Prévisions des activités 2018 et questions diverses

1/ Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2017

Le président demande si le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2017, mis sur le site et distribués dans la salle, fait l'objet d'une quelconque remarque.

Le PV ne fait l'objet d'aucune remarque.

2/ Présentations du Rapport Moral, du Rapport d'Activités et du Rapport Financier 2017

- ✓ Lecture du rapport moral par le président
- ✓ Présentation du rapport d'activités : toutes les actions en France et à Madagascar sont présentées sous forme de diaporama.
- ✓ Présentation du rapport financier

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été mis en évidence :

- Concernant le lait maternisé :
 - Y-a-t-il des conseils sur l'allaitement et l'utilisation du lait maternisé ? - Oui, l'infirmière du Centre de santé conseille les mamans lors des visites prénatales et post-natales.
 - Avez-vous tenu compte du lait «Lactalis» contaminé ? - Oui, toutes les boîtes achetées ont été vérifiées : une soixantaine de boîtes ont été détruites.
- Pourquoi construire de nouveaux bungalows ? - Plus de bénévoles en mission et nécessité d'un peu plus de confort pour les bénévoles (parfois 3 semaines).

À l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les rapports, conformément à l'ordre du jour.

Résolution 1 : L'Assemblée Générale approuve les rapports à l'unanimité.

3/ Approbation de la création des Antennes régionales Centre, Rhône-Alpes et départementale Gironde

L'Antenne régionale Centre-Val de Loire a été créée en 2011.

L'Antenne régionale Rhône-Alpes et l'Antenne départementale Gironde ont été créées en 2017.

Résolution 2 : L'assemblée Générale approuve à l'unanimité la création des Antennes

4/ Lecture du Budget Prévisionnel 2018

Résolution 3 : L'assemblée Générale approuve le budget prévisionnel à l'unanimité.

5/ Election du Tiers renouvelable du Conseil d'Administration et des vérificateurs aux comptes

✓ Les administrateurs : Bernadette Bonnet, Annie Cambray, Yves Derien, Annie Laperche, Dominique L'Haridon et Josette Servouze sont sortants.

Annie Laperche et Dominique L'Haridon ne se représentent pas. Les autres se représentent.

Michèle Gendrier, membre de l'antenne région Centre-Val de Loire présente sa candidature.

Le conseil d'administration est composé de 12 membres :

- | | | |
|---------------------|------------------------|---------------------------|
| - Bernadette BONNET | - Eliane BOUFFET | - Gérard BOUFFET |
| - Annie CAMBRAY | - Christiane COINTEPAS | - Georges CREUZENET |
| - Yves DERIEN | - Michèle GENDRIER | - Stéphane LAZIN |
| - Josette SERVOUZE | - Nicole VALERIE | - Prisca RABEKOLOLOMANANA |

Résolution 4 : Le Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité

✓ Le vérificateur aux comptes : Pierre Cambray remplace Jean-Louis Duroudier qui ne se représente pas. Albertine Mamory poursuit son engagement.

6/ Approbation de la cotisation annuelle

Résolution 5 : Le montant de l'adhésion. Il est inchangé : 20 € et 5 € pour les étudiants et les demandeurs d'emploi.

7/ Prévisions des activités 2018 et questions diverses

Présentation du Plan d'orientation 2018.

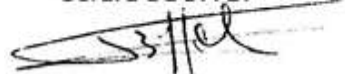
Question : un nouveau cabinet dentaire, va être acheminé au Centre alors que celui en place ne sert que lors des missions ? Ce matériel provenant d'un don est en bon état et remplacera tout ou en partie celui déjà en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 35.

Fait à Saint-Benoît, le 28 mars 2018

Le Président

Gérard BOUFFET



La Secrétaire

Bernadette BONNET

